

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 28 juin à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 22 juin 2016.

Présents : Mesdames CELARIES, DE RANCÉ, TOMA & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE & VICENTE.

Excusés : Madame TOURNIER-MARRE qui donne pouvoir à Madame TOMA, Monsieur MUNIER qui donne pouvoir à Madame CELARIES et Monsieur NAVARRO qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : Madame TOMA a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 24 mai 2016.

A) Décision budgétaire modificative (budget communal 2016)

Le Maire explique :

1) la nécessité d'abonder les crédits ouverts pour :

- la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- les travaux électriques à réaliser à l'école (la centrale d'alarme incendie a dû être remplacée en urgence ce mois-ci pour 751 € TTC),
- l'équipement de l'école (préparation de la prochaine rentrée scolaire) :
 - a) il est, en effet, inévitable d'adapter le mobilier à l'âge et au nombre des enfants à accueillir et donc d'acheter quelques tables et quelques chaises d'écolier, notamment pour la classe jaune qui accueillera des élèves de grande section et de cours préparatoire ;
 - b) il convient également d'acquérir de nouveaux oreillers, draps et taies d'oreillers pour le dortoir et l'espace repos ;
 - c) pour cet équipement, un devis a été établi auprès de l'UGAP, pour un montant d'environ 1400 € TTC ;
 - d) une partie des Temps d'Activités Périscolaires se dérouleront dans l'ancien secrétariat de mairie qu'il conviendra de meubler ; du mobilier sera sans doute acquis chez IKEA et un appel aux dons sera inséré dans le prochain ISSUS INFOS.

2) la nécessité de prévoir deux nouvelles opérations d'investissement et d'y affecter des crédits (des demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil départemental) pour l'achat d'un logiciel et de matériel pour informatiser le système de comptabilisation des présences en cantine et en garderie et l'achat de mobilier pour la cantine (remplacement du mobilier vieillissant).

Suivant la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision budgétaire modificative suivante, qui consiste en des mouvements de crédits entre opérations d'investissement :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Local Enseigne Multiservices (compte D21318 opération 201502)	14 711€	
Modification du Plan Local d'Urbanisme (compte D202 opérations 201605)		1 500€
Travaux Electriques Ecole (compte D21318 opération 201608)		751€
Equipement Ecole (compte D2158 opération 201601)		2 000€
Logiciel Cantine Garderie (compte D2183 opération 201609)		1 600€
Mobilier Cantine (compte D2184 opération 201610)		8 860€
Total D21 immobilisations corporelles	14 711€	14 711€

B) Transfert de pool routier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enveloppe allouée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, au titre du Pool Routier 2013-2015 (mode de subventionnement des travaux d'investissement réalisés sur la voirie communale), ne sera pas intégralement consommée par notre commune.

C'est pourquoi, il est proposé aux élus de reverser la somme de 53 499,00 € HT, soit 36 780,56 € de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de REBIGUE qui en a besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de reverser la somme de 53 499,00 € HT au profit de la commune de REBIGUE.

Cette opération n'engage aucune dépense, ni dette, pour la commune d'ISSUS.

C) Modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le SICOVAL est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Le SICOVAL vient d'adresser en mairie le montant de l'Attribution de Compensation des communes pour 2016.

La base de calcul est l'AC de 2011 (soit 12 105 € pour ISSUS) ; sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2015 : ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzerville, Castanet-Tolosan, Deyme, Labège, Escalquens, Lauzerville, Montlaur, Péchabou, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil ;

- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance (soit -104 € pour ISSUS) ;

- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (ISSUS bénéficie d'une régularisation, soit + 2 804 €) ;

- la retenue prévisionnelle relative au service commun d'Autorisation des Droits des Sols (soit pour ISSUS : - 2 540 €).

L'Attribution de Compensation d'ISSUS pour 2016 est égale à 12 265 €.

Après en avoir délibéré, tout en regrettant que le SICOVAL fasse une retenue prévisionnelle sur l'instruction des actes ADS, alors qu'il ne sera pas fait appel à ce service, le conseil municipal approuve, à l'unanimité : 1) les nouveaux montants des enveloppes voirie et les retenues sur AC correspondantes, 2) les montants des AC 2016, présentés ci-dessous :

COMMUNES	Calcul AC 2016					
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2016	Retenue ADS 2016	AC 2016
Aureville	21 955		224	11 663	6 350	3 718
Auzeville	381 149	89 675	1 171	107 177	11 728	171 398
Auzielle	328 159		462	50 444	6 623	270 630
Ayguesvives	380 595		14 136	50 313	15 338	300 808
Baziège	193 959		19 770	99 794	12 649	61 746
Belbéraud	70 405		7 436	8 275	7 271	47 423
Belbèze	6 968		600	-262	249	6 381
Castanet	1 885 576	140 726	1 954	400 579	27 813	1 314 504
Clermont	22 463		182	19 875	2 440	-34
Corronsac	16 631		634	42 827	5 901	-32 731
Deyme	60 269	45 164	5 371	39 000	4 283	-33 549
Donneville	49 992		6 628	29 001	4 781	9 582
Escalquens	851 564	12 042	30 542	231 208	17 206	560 566
Espanès	8 173		168	-2 519	1 793	8 731
Fourquevaux	50 029		4 472	14 084	4 631	26 842
Goyrans	6 778		106	38 520	3 909	-35 757
Issus	12 105		104	-2 804	2 540	12 265
Labastide	39 642		6 456	17 889	5 876	9 421
Labege	877 245	294 257	1 619	146 778	14 915	419 676
Lacroix	88 561		896	11 913	7 121	68 631
Lauzerville	22 327	28 807	932	44 485	12 699	-64 596
Les Varennes	11 324		101	6 080	0	5 143
Mervilla	11 255		159	4 438	1 519	5 139
Montbrun	21 052		3 428	4 967	7 968	4 689
Montgiscard	179 944		13 082	68 952	14 044	83 866
Montlaur	26 896	60 393	7 507	-4 523	16 708	-53 189
Nouelles	14 527		5	8 477	1 195	4 850
Odars	26 753		3 829	19 707	5 852	-2 635
Pécharbou	45 956	37 329	1 355	115 503	16 185	-124 416
Pechbusque	15 368		312	793	3 436	10 827
Pompertuzat	66 346		1 007	36 998	9 910	18 431
Pouze	6 962		600	-462	174	6 650
Ramonville	4 007 739		3 764	248 395	21 912	3 733 668
Rebigue	7 478		255	10 237	3 063	-6 077
Vieille toulouse	16 287	76 268	814	52 093	8 939	-121 827
Vigoulet-Auzil	110 788	6 435	418	7 393	7 221	89 321
TOTAL	9 943 220	791 096	140 499	1 937 288	294 244	6 780 093

D) Modification des statuts du SICOVAL

Le schéma régional des crématoriums est en cours d'élaboration, il a pour objet d'organiser la répartition géographique des crématoriums au sein de chaque région en fonction des besoins estimés de la population.

Aujourd'hui, quatre crématoriums existent sur l'aire urbaine, au sens large, de la métropole toulousaine : Cornebarieu, Albi, Pamiers et Carcassonne. Mais, il y a un réel déficit de l'offre qui provoque quasi systématiquement des prorogations dans la durée d'attente des familles, pouvant aller jusqu'à sept jours.

Le constat de carence du service étant posé, le conseil de communauté du SICOVAL (séance du 9 mai 2016) s'est prononcé favorablement à la prise de compétence en matière funéraire. Il compte proposer au Préfet l'implantation d'un crématorium sur son territoire (lieu restant à définir).

Considérant l'exposé du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de transférer, à la communauté d'agglomération, la compétence communale en matière funéraire « création et gestion des crématoriums et des sites cinéraires », au titre des autres compétences exercées en lieu et place des communes,
- décide d'approuver la modification des statuts du SICOVAL en ce sens, rédigés comme suit :

« 4) en matière funéraire :

La communauté d'agglomération a compétence dans ce domaine pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums et les sites cinéraires associés destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres au titre de l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

E) Nouvelle convention à passer avec le SICOVAL pour bénéficier du service ADS (Autorisations des Droits des Sols)

Le SICOVAL a transmis, en mairie, à la fin du mai de mai 2016, le projet de la nouvelle convention à passer pour bénéficier du service Autorisations des Droits des Sols, service qui instruit les permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels, etc. pour le compte de la commune.

Le Maire rappelle que le conseil de communauté du SICOVAL (réunion du 07 mars 2016) a voté en faveur du principe de refacturation du service aux communes bénéficiaires, sur la base de la grille tarifaire suivante, à partir du 1^{er} avril 2016 :

permis de construire :	332 €
déclaration préalable :	232 €
permis d'aménager :	398 €
permis de démolir :	266 €
certificat d'urbanisme opérationnel, permis de construire modificatif :	133 €.

Le conseil municipal a déjà indiqué qu'il désapprouvait ce principe de refacturation. Après les baisses drastiques des dotations de l'Etat, la baisse de la DSC du SICOVAL, la facturation du prêt de matériel, la contribution au titre du FPIC, le conseil municipal considère que cette dépense supplémentaire serait difficilement supportable pour garantir le

maintien de son équilibre budgétaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la signature de la nouvelle convention présentée par le SICOVAL. Les demandes d'autorisation d'occuper le sol seront donc traitées directement par la Mairie d'Issus.

F) Prêt de matériel du SICOVAL à la commune

Conformément au principe général de refacturation des prestations de services, une grille tarifaire a été élaborée par le SICOVAL concernant le prêt de matériel au communes (podium, tentes, etc.).

Le Maire présente cette grille aux conseillers municipaux :

	Petite manifestation (nouvelle tarification proposée)	Grande manifestation (tarification mise en place en avril 2016)
Coût	<p>100 € si la commune emprunte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 tente <u>et/ou</u> • 1 stand <u>et/ou</u> • jusqu'à 20 grilles incluses <u>et/ou</u> • jusqu'à 20 barrières incluses <u>et/ou</u> • jusqu'à 10 m² de praticables inclus <u>et/ou</u> • jusqu'à 10 tables incluses 	<p>277 € si la commune emprunte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au-delà de 1 tente <u>et/ou</u> • au-delà de 1 stand <u>et/ou</u> • au-delà de 20 grilles <u>et/ou</u> • au-delà de 20 barrières <u>et/ou</u> • au-delà de 10 m² de praticables <u>et/ou</u> • au-delà de 10 tables

Le prêt d'un podium, petit ou grand, sera facturé 520 € (livraison, montage, démontage).

Le conseil municipal rappelle qu'il désapprouve également cette refacturation mais il ne souhaite pas pénaliser les associations qui utilisent ce matériel pour les festivités qu'elles organisent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- le Maire d'ISSUS est autorisé à signer les contrats de prêt de matériel entre le SICOVAL et la commune.

Le Maire indique qu'il est intervenu lors du conseil de communauté du 06 juin 2016 à propos du vote des subventions versées par le SICOVAL à différentes associations : « Je trouve que l'on pénalise beaucoup les associations de nos communes. D'un côté, on donne 120 000 euros à des associations dont le lien avec notre territoire est parfois difficile à établir et, d'un autre côté, on décide de faire payer la location du matériel qui sert à l'organisation de fêtes locales. On met en péril ces manifestations et les bénévoles qui travaillent à créer du lien social dans nos communes ».

Il regrette que les communes ne se mobilisent pas davantage contre cette refacturation, prenant l'exemple des parents qui, à force de contestation, ont obtenu de Jacques OBERTI, Président du SICOVAL, un moratoire à propos de l'augmentation des tarifs des centres de loisirs.

La question de l'achat de tentes par la commune est posée par Anne CELARIES. Il semble qu'un contrôle périodique de ces tentes par un bureau de vérification des chapiteaux, tentes et structures devrait alors être prévu. Un achat mutualisé avec d'autres communes pourrait être intéressant, pour partager les coûts d'investissement. Christophe FERRARO indique que cette mutualisation existe déjà, grâce au SICOVAL, et qu'il ne lui semble donc pas judicieux de prévoir de tels achats.

G) Ecole

1) SIVURS :

La reprise de l'activité par le SICOVAL comporte des incertitudes dans la mesure où, en cas de dissolution, certaines communes, et pas des moindres (Castanet-Tolosan notamment) ont clairement indiqué qu'elles s'orienteraient vers une solution externe (travail avec un prestataire privé). Ces défections rendraient caduc le modèle économique qui fondait la structure et assurait son équilibre.

Une demande de rendez-vous signée par la grande majorité des maires des communes membres du SIVURS sera adressée très vite au Préfet afin de lui exposer les difficultés et incertitudes liées à sa décision.

L'association PEAL a été contactée afin de mobiliser les parents d'élèves en faveur du SIVURS, une pétition est ouverte. François MUNIER a mis cette pétition en ligne.

2) Rentrée scolaire :

La question des besoins en matériel a été évoquée en début de séance, lors du vote de la décision budgétaire modificative. Des priorités ont été fixées parmi les dépenses envisagées ; les achats de nouveaux tapis pour les coins de regroupement et de sèches-dessins muraux seront étudiés dans le cadre de la préparation du budget 2017 et ne sont donc pas d'actualité.

Comme Corinne MEME accueillera, dans sa classe, des élèves de grande section et de cours préparatoire, elle pourra profiter du soutien d'une atsem, une heure par semaine sauf le mercredi.

Après le test de deux services à la cantine, du 6 au 17 juin, un bilan a été dressé avec les enseignants et le personnel. Pour éviter que les enfants ne déjeunent trop tard, les deux services se chevaucheront : repas des élèves de petite section et de moyenne section de midi à 12h45, repas des élèves de grande section et de cours préparatoire à 12h30 à 13h. Nous verrons après la rentrée si cette organisation donne satisfaction.

Les élèves de petite section feront une rentrée échelonnée : dix élèves rentreront le 1^{er} septembre, huit de plus le 2 septembre, tous les élèves de la classe seront présents le 5 septembre. Cette organisation a été mise en place en accord avec les parents des élèves.

H) Desserte de la commune par les transports en commun

Cette question est reportée au prochain conseil municipal.

I) Fête locale, journées du patrimoine, agenda

La fête locale 2016 se déroulera du vendredi 12 août au lundi 15 août. L'apéritif offert par la mairie et le comité des fêtes sera servi après la messe et le dépôt de gerbe au monument

aux morts. Les conseillers municipaux sont convoqués à 11h pour la préparation de cet apéritif. Michel LASSERRE fera les courses à partir de la liste fournie par la mairie.

Concernant les journées du patrimoine, le Maire indique qu'il sera difficile de faire ouvrir les portes du CECS d'Aussaguel aux habitants pour des questions de sécurité. L'année dernière, l'intervention de Thomas CHARPENTIER, archéologue et conférencier, avait été appréciée ; ses coordonnées seront remises à Corinne TOMA pour préparer éventuellement les journées du patrimoine 2017.

Les élus ont fixé les dates des prochaines manifestations :

- 11 novembre 2016 : commémoration de l'armistice
- 9 décembre 2016 : fête du personnel
- 11 décembre 2016 : repas des aînés
- 8 janvier 2017 : présentation des vœux aux habitants

J) Arrosage des fleurs durant l'été et projet d'achat d'une serre

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de recruter un agent contractuel pour l'arrosage des fleurs durant les congés de Thierry COLOMBIES, du 25 juillet inclus au 3 août inclus. Cet agent contractuel effectuera également le ménage de la salle des fêtes le 28 juillet avant mise à disposition le week-end suivant.

L'installation d'une serre à côté du cimetière a déjà été évoquée en conseil municipal ; elle permettrait de mettre en culture les fleurs et plantes nécessaires à l'embellissement du village, avec des coûts maîtrisés. L'achat sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2017. D'ici là, il faudra vérifier que Thierry COLOMBIES aurait suffisamment de temps à consacrer à cette nouvelle activité. L'idée d'employer une personne en contrat de génération est évoquée en séance afin que Thierry COLOMBIES soit assisté face à la charge croissante de travail.

K) Questions diverses

- 1) Eclairage public : fin du test le 2 juillet et remise en fonctionnement normal pour l'été.
- 2) Bruits au CECS d'Aussaguel : l'entreprise Globastar a réalisé des travaux sur deux antennes pour réduire le bruit perçu par le voisinage. Subsiste encore un léger bruit de climatisation. Véronique VERBEKE est chargée d'évaluer la gêne causée par ce bruit.
- 3) Numéro de maisons : la nouvelle maison construite par Monsieur MESAS ne doit pas porter le n°532 bis mais le numéro 524 ou 526 ; il en sera averti. Il faudra prévoir l'achat de plaques de numéros de maisons et donc faire un bilan des besoins actuels et futurs pour un achat global.
- 4) Refus de verser une subvention à l'association PEAL : comme le conseil municipal n'a pas souhaité verser de subvention à l'association des parents d'élèves, les membres de cette association ne se sentent pas soutenus et l'ont fait savoir à Corinne TOMA, par l'intermédiaire de leur présidente, Cécile FIORETTI. Agnès DE RANCE rappelle qu'à l'occasion des débats, elle avait signalé que ce refus de subvention serait un signal négatif envers cette association. Il est précisé qu'un courrier justifiant la non attribution de subvention a été transmis à la Présidente de la PEAL. Dans cet écrit, il était notamment indiqué les importants moyens financiers dégagés pour l'école. Afin de dissiper tout

malentendu, le Maire, Anne CELASRIES et Corinne TOMA rencontreront prochainement les représentants de PEAL

5) Association Sports Culture et Loisirs à ISSUS (ASCLI) : suite à la démission d'Agnès DE RANCE, c'est Corinne TOMA qui a été élue présidente de l'association. Le conseil municipal remercie Agnès DE RANCE pour le travail accompli depuis 2012 et félicite Corinne TOMA pour son élection.

6) ASCLI organise un stage de cirque du 16 au 19 août dans la salle des fêtes d'ISSUS (ouvert aux enfants de 4 à 12 ans), en partenariat avec l'association La Gadjolita Un Bout de Cirque.

7) Fête locale : Anne CELARIES demande si les personnes qui ont pris l'habitude de perturber la fête locale ne pourraient pas être préventivement signalées à la gendarmerie. Selon Raymond VICENTE, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes à chaque fois. Le Maire indique qu'un tel signalement ne lui semble pas possible ; par contre, il sensibilisera les organisateurs afin qu'ils soient vigilants, en rappelant notamment que la buvette doit être fermée dès que l'orchestre a terminé son spectacle.

8) Concours de pétanque : le premier concours est prévu le 9 juillet, Thierry NAVARRO recherche une solution pour la mise en marche de l'éclairage du terrain de pétanque (clé perdue l'année dernière).

9) Tapage diurne : dimanche 5 juin, vers 16h, les gendarmes se sont déplacés à ISSUS suite à la plainte d'un riverain de la rue de la Fontaine pour tapage diurne. Michel LASSERRE a été verbalisé. Les gendarmes se sont toutefois trompés car la musique n'était pas si forte chez lui ; le bruit excessif provenait de l'autoradio du véhicule d'un voisin. Le Maire et Anne CELARIES sont surpris de cette intervention et de cette sanction ; les motards qui, à de nombreuses occasions, tournaient en rond autour de chez Anne CELARIES, l'hiver dernier, n'ont jamais été sanctionnés malgré les signalements auprès de la gendarmerie.

10) Soirée théâtre du 25 juin : Agnès DE RANCE a compté seulement 9 habitants d'ISSUS au sein du public et en était donc déçue. Une partie de la recette sera versée à l'association PEAL et une autre au CCAS d'ISSUS.

11) Traitements agricoles phytosanitaires à proximité de l'école : suite à la sollicitation du Maire, l'Agence Technique Départementale a informé la mairie concernant la réglementation des traitements phytosanitaires aux abords des écoles. Il en ressort que « l'exploitant agricole, dont les terres sont situées à proximité de l'école, peut utiliser des produits phytopharmaceutiques mais doit néanmoins prendre des mesures de protection adaptées telles que : des haies, des équipements pour le traitement ou des dates et horaires de traitement permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors du traitement. Lorsque de telles mesures ne peuvent pas être prises, le Préfet détermine une distance minimale adaptée en deçà de laquelle il est interdit d'utiliser ces produits à proximité de ces lieux ».

12) Installation de matériel informatique à l'école : François MUNIER installera des vidéoprojecteurs dans les classes durant l'été (le matériel nécessaire sera donc commandé prochainement, dépense prévue au budget).

Séance levée à 21h30.

Prochain conseil municipal le mardi 13 septembre 2016 à 18h45.